

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2006

Personnes présentes :

Nora Natchkova (lettres), Céline Shoeni (lettres), Monique Ceni (lettres), Olivier Longchamp (Lettres), Raphaël Ramuz (SSP), Christophe Platel (SSP), Nicolas Freymond (SSP), Marc Audetat (SSP), Karine Julsaint (SSP), Karine Crousaz (Lettres), Romain Felli (SSP), Martine Hennard Dutheil de la Rochère (lettres), Alexandre Fachard (Lettres), Thierry Bornand (SSP), Cédric Gamy (SSP), Samuel Bendahan (HEC), Thomas Lufkin (HEC), Valérie Rolle (SSP), May Du (SSP), Laurent Beccaletto (FGSE), Eric Champod (FGSE), Cyril Hochard (FGSE), Pierre-Antoine Schorderet (SSP), Isabelle Probst (SSP), Chiara Storari (SSP), Lionel Guy (FBM), Mariza Freire

Adoption de l'ordre du jour :

Il n'y a pas de modifications, **il est accepté à l'unanimité.**

-Une motion est votée pour qu'au plus tard l'assemblée générale se terminera à 19h30.

Acceptée à l'unanimité

Chiara précise que cette AG a pour objectif de clarifier certains points. Aussi la parole sera d'abord donnée aux signataires, puis Acidul répondra. Ensuite, la discussion pourra commencer.

Intervention des signataires en la personne d'Olivier Longchamp:

Suite aux problèmes de septembre passé, il y a eu une pétition demandant des allongements de la durée d'engagement. Dans le cadre de la discussion avec le Rectorat, ils se sont aperçus que les avancées de la pétition seraient dépendantes du règlement des Assistant-e-s.

Les grands traits du règlement n'ont pas été cachés par Acidul. Ils ont demandé à l'Acidul fin décembre, s'ils étaient d'accord de divulguer l'avant-projet afin de le connaître dans le détail. Acidul a fait une demande de divulgation au groupe de travail qui a été refusée.

Ils estiment que le projet de consultation arrive trop tard, qu'on ne pourra plus rien changer d'où la convocation de cette AG extraordinaire.

Ce règlement s'élabore dans un contexte défavorable pour les assistant-e-s suite à l'abrogation de la sixième année et la remise en cause du statut des assistant-e-s. Il n'y a pas d'améliorations des conditions. Ils pensent que le règlement viendra à l'encontre de ce qu'ils aimeraient et qu'il s'inscrit dans la suite négative des évènements.

Ils estiment que la stratégie actuelle d'Acidul n'a pas permis d'obtenir suffisamment de choses. Ils aimeraient une politique plus combative.

Concernant le document envoyé par mail à tous les assistant-e-s, ils n'ont pas d'informations sur le contenu exact du règlement. Ils savent qu'il y a des éléments problématiques et veulent en discuter.

Réponse par Lionel Guy:

Pour les mesures transitoires, il y a aussi eu la volonté de la part du comité d'intégrer les mesures transitoires dans le règlement des assistant-e-s. Dans la dernière version, celles-ci sont présentes.

En ce qui concerne la confidentialité du document, le choix est difficile. La discussion a pu avoir lieu au sein du comité. Le comité a décidé de rester dans le lien de dialogue avec le Rectorat. D'autre part, Acidul pense que la consultation finale sera valable et on pourra répondre. En cassant la confidentialité, Acidul se serait mis en position très défavorable.

La politique d'Acidul est basée sur le dialogue. Le comité pense que c'est une bonne méthode, même si des points ont été perdus. Ces points ne dépendaient d'ailleurs pas des autorités avec qui le comité était en contact.

Sur le document envoyé, il y a des choses qui ne sont pas correctes et d'autres qui manquent, mais l'objectif ici n'est pas de faire un commentaire sur ce document.

Pour le règlement des assistant, il y a des choses positives qui sont sorties comme par exemple l'augmentation du taux d'engagement de 50% à 60%. Le pourcentage du temps consacré à la thèse qui passe de 40 à 50 %. D'autre part, le paradigme travail pour l'institution et travail pour la thèse a été renversé. Selon les nouveaux termes les assistants sont payés pour faire leur thèse.

Chiara amène une dernière précision en disant qu'il s'agissait d'un document de travail et non d'un avant-projet.

Une question est posée pour savoir s'il y a deux statuts d'assistant-e dans le document de travail transmis au DFJ ?

Oui, mais avec les remarques et les inquiétudes du comité. Actuellement la question se pose de savoir si cela peut être faisable au niveau juridique. La position d'Acidul a été de dire que s'il n'est pas possible de créer un deuxième statut limité à 2 ans, autant le supprimer. Il faut savoir que ces mandats répondent à une réalité.

Synthèse par Lionel de ce que serait l'assistant-e mandaté-e : ces gens seraient engagés sur des fonds externes et pour des mandats externes. S'ils sont engagés sur des fonds extérieurs, ces années ne comptent pas dans les 5 ans. Le poste serait limité à deux ans, non-renouvelable.

Olivier aimerait que l'AG définisse des objectifs à atteindre et les moyens à mettre en place pour réussir. Il aimerait fixer des lignes directrices pour ce règlement. Après libre au comité d'appliquer ou non cette politique.

La discussion doit se passer autour des points suivants: 1) si on veut oui ou non deux statuts. 2) si on veut augmenter le taux d'engagement. 3) S'il faut une instance de contrôle pour le taux consacré à la thèse. 4) Le fait qu'il n'y ait que Acidul se batte.

Parallèlement, d'autres personnes de l'assemblée demandent à Acidul d'avoir une meilleure communication. Ils ne trouvent pas correcte de demander des autorisations pour diffuser le document. De plus, ils trouvent que la vision du statut d'assistant de Perrelon va à l'encontre des attentes des assistants.

Lionel rappelle que la discussion sur le règlement a déjà commencé au mois d'août avec trois séances de consultation, desquelles est sortie une synthèse qui a servi de base de travail. Au mois de novembre, ces points ont été mis à l'Assemblée générale. Suite à cette Assemblée générale, il a été décidé ensuite de créer un GT relève, qui devait discuter des principes.

En ce qui concerne la confidentialité, le fait est que le document devait passer au service juridique et qu'il pouvait être modifié de tout au tout. C'était un brouillon, d'autre part, il pense que la consultation n'est pas une simple formalité.

La demande est faite par les personnes présentes de l'assemblée pour qu'à l'avenir, il y ait une Assemblée générale pour définir les principes. Elles veulent pour la consultation trouver des moyens pour faire pression. Ces personnes sont contre la création du deuxième statut. Les questions salariales posent problème pour les assistant mandatés. Elles veulent aussi une augmentation du budget de l'Unil pour qu'il y ait toujours autant d'assistant-e-s.

Thomas précise qu'avec ce système, on aurait quinze AG par semestre. Pour les affaires courantes, il y a eu des GT. Il faut aussi faire confiance au comité.

D'autre part, Chiara mentionne qu'il n'y a pas assez de mobilisation. Elle n'a rien contre les débats mais les gens ne sont pas motivés.

Par rapport au RASS, elle n'est pas d'accord sur le double statut, mais elle sait aussi qu'il y a des personnes qui ne veulent pas faire de thèse. Et donc il ne faudrait pas lier assistantat et doctorat.

Lionel indique que le document du travail est passé dans les mains de la cheffe du département à la fin du mois de février. Actuellement, il est au service juridique. On a prévu de faire un GT pour prendre position et une assemblée générale pour valider.

Le département ne soutiendra, à priori, pas l'Unil dans une augmentation de budget. Il y a donc peu de chances de réussir à l'obtenir.

Concernant les assistant-e-s mandaté-e-s, le texte disait qu'il fallait avoir un diplôme d'une haute école, dans les commentaires il a été rajouté qu'il fallait le diplôme final d'une haute école afin de permettre aux personnes des HES d'être assistant de recherche.

Olivier aimerait discuter sur le 50% de temps pour la thèse, le double statut, le budget constant, la consultation des syndicats, les mesures transitoires. Il rappelle le risque important que les assistants mandatés soient préférés aux autres.

Romain précise que le comité était contre le double statut. D'autre part, les mesures transitoires ont été intégrées. Le comité était aussi d'accord du contrôle. Sur le fond, on est d'accord, quand à l'augmentation du budget, il faut rappeler que là on entre en matière sur le règlement et non pas sur le budget.

Marc précise qu'il ne faudrait pas voir cette AG comme une défiance. Il s'agit de clarifier quels sont les points problématiques de ce règlement ? Il y aura une consultation, mais un mois c'est trop court pour mobiliser.

Chiara répond que pour la consultation des syndicats, c'est aussi à eux de s'occuper de ce qu'il passe. Elle se demande parallèlement quels seraient les moyens pour obtenir les revendications.

Christophe estime qu'il n'y a pas besoin de créer un statut chez les assistants que celui pourrait être dans d'autres catégories.

Lionel explique le double statut tente de répondre à une réalité. L'idéal serait d'avoir un chercheur stable. Le conseil d'Etat ne veut pas créer d'autre statut. Il y a des garde-fous qui ont été créés afin de limiter les dérapages (limitation du temps, fonds externes, pas de thèse).

Lionel rappelle que d'autre part, il n'y a jamais eu de secret sur les principes. Les garde-fous existaient déjà. De plus, le service juridique risque de supprimer ce statut.

Thomas mentionne que le conseil d'état n'a qu'un seul barème pour ces assistants ce qui peut être rassurant quant aux différences de salaires entre mandatés ou non.

Nora aimerait savoir quelle est la formulation pour ce statut d'assistant mandaté ? Et d'autre part quel est le statut de la consultation ?

Olivier : il y a un risque de perte, il faudrait l'envisager. Le rôle d'Acidul devrait être d'agir déjà maintenant. Il faut encourager les gens à débattre. Pour lui la discussion devrait passer sur les moyens. Il ne faut pas laisser passer le double statut. D'autre part, il faut réfléchir à comment contrôler concrètement le temps de travail.

Parallèlement aux questions de Nora, il est demandé l'origine du double statut ?

Il est aussi souligné par certaines personnes de l'Assemblée que lors de la prochaine Assemblée générale, il faudrait voter des résolutions et des moyens d'accès. Il faudrait des explications sur les documents finaux et leur contenu. Il faudrait motiver les gens plus efficacement. Isabelle aimerait qu'il y ait des affiches et tracts.

Thomas encourage aussi les gens à faire remonter l'information car on ne peut pas être au courant de tout.

Karine veut mettre au vote les 5 points. Et qu'Acidul tienne les revendications.

Marc, il y a une année, les syndicats avaient demandé à ce qu'ils soient consultés cela avait été refusé. D'où la demande qu'Acidul demande aussi que les syndicats soient consultés. Impliquer la FAE pour le double statut. Il faudrait des positions plus claires. Il faut une assemblée dès que le règlement est connu. Il propose une motion.

Lionel pense que sur le statut de la consultation elle sera le plus large possible. On a soutenu que les syndicats devaient être consultés. Avec une politique de dialogue, on prend moins de risque mais on essaie de négocier afin de ne pas tout perdre.

Il précise que la demande de la création du statut d'assistant-e-s mandaté-e-s est voulue tant par le privé comme par le public. La demande existe aussi de la part des syndicats. Le contrôle permettra de prévenir des problèmes flagrants.

Au niveau des commentaires, les généralités peuvent être transmises mais le reste du document non puisqu'il y a des corrections précises.

Lionel propose de créer un groupe déjà maintenant. Au niveau de la convocation, le comité essaiera faire mieux.

May rappelle que le double statut pose problème, de plus il faut refuser le budget constant avec l'augmentation du taux d'activités.

Vote :

Motion « Acidul convoque un ag dans les 15 jours suivant la publication de l'avant-projet. Au cours de cette AG, elle présente le projet de règlement, présente un cahier de revendications et un calendrier de mobilisation ».

Adopté à l'unanimité

Points :

1) opportunité de mettre sur pied une autorité de contrôle pour le 50% de temps de travail.
Majorité, 1 abstention

2) Soutien d'augmentation de budget de l'unil
Approuvé à l'unanimité

3) Qu'il y ait un seul et unique statut d'assistant.
Approuvé à l'unanimité

4) mesures transitoires incluses dans le projet
Approuvé à l'unanimité

5) consultation des syndicats
Majorité, 2 abstentions.

Lionel rappelle que pour la prochaine assemblée générale, il faudra une proposition de textes faite par un gt.

Olivier estime qu'il n'y a pas besoin de vote pour la création du Gt, d'autre part, il est prêt à participer. Le but est de sanctionner là où ça va mal. Il aimerait encore que dans le nouveau règlement les gens soient engagés par une section ou un département et non par leur directeur de thèse. Pour mobiliser les gens, il faut aller les voir personnellement.

Il est rappelé qu'à Genève, ils ont supprimé le statut de MA.

Lionel précise que dans le nouveau règlement ce sont les directeurs d'instituts qui engageront les assistants. Le but est de désenclaver l'engagement.

19h26